

**COMMUNE DU BUDOS**  
**Département de la Gironde**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 15 FEVRIER 2021 A 18H30**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un le Lundi 15 Février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

*Présents* : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY,  
S.LEGLISE, J.BARRE, B.MAIZERET, M.CONSTANS, A.MARQUETTE

*Absents, excusés* : J.LARRUE, S.ARNOULD, MF.DEJEAN, E.COCQUELIN

*Procuration* : MF.DEJEAN donne procuration à D.CHARLOT

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature du compte-rendu du 25 janvier 2021 voté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2021/03 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il pourrait être envisagé de modifier le système de chauffage de la salle polyvalente par la mise en place d'une climatisation réversible, plus efficace et plus économique en matière de chauffage.

Il indique que cette opération est éligible à la DETR 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 35%.

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été sollicités :

- Entreprise Fonteyraud	Cadillac	montant HT	20 443 €
- Entreprise ProClim	Langon	montant HT	20 820 €
- Entreprise Froid Climatisation	Villeneuve d'Ornon	montant HT	22 092 €

Après concertation, l'entreprise FONTEYRAUD est retenue pour un montant de travaux de 20 443 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux HT	:	20 443 €
Subvention DETR 2021 35%	:	7 155 €
Auto-financement	:	13 288 €

Après concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'engager l'opération relative à l'installation d'une climatisation réversible salle polyvalente auprès de l'entreprise FONTEYRAUD pour un montant de 20 443 € HT
- De solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 35% dans le cadre de la DETR 2021
- Et autorise Monsieur le Maire le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que Paula BARREIRO DA SILVA, agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, a présenté sa démission pour convenance personnelle. Ses fonctions au sein de la Collectivité cesseront le 28 février 2021. Il faut réfléchir maintenant au recrutement d'une nouvelle personne ou à la solution de faire intervenir un prestataire. Les coûts respectifs seront étudiés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous avec Monsieur BILLA, Architecte, est prévu prochainement afin d'évoquer, d'une part les prochains travaux de l'Eglise et d'autre part, le projet du mur séparateur entre le nouveau lotissement et la salle polyvalente.

Brigitte MAIZERET interroge sur la possibilité de climatiser les classes de l'école. Monsieur le Maire indique que cela est du ressort du SIRP. Catherine ZAUSA, Elue au SIRP, précise que cette mise en place impose un protocole strict, cette opération n'est pas prévue au budget 2021.

André MARQUETTE demande l'intervention de l'agent technique pour nettoyer le cimetière. Concernant le vieux portail, Monsieur le Maire indique que l'entreprise MALAMBIC à Bazas sera sollicitée.

Point sur la vaccination : une liste des personnes âgées de 75 ans et plus a été établie et transmise au Pôle santé Sud Gironde. La Commune est dans l'attente d'une proposition de créneaux de rendez-vous pour ses administrés.

Maiïté DUPOUY demande si les restaurateurs sont toujours présents sur la Commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de changement de situation. Le restaurant est toujours fermé, les restaurateurs n'ont pas proposé un service de plats à emporter. Le loyer du restaurant fait toujours l'objet d'une exonération au vu du contexte.

Monsieur le Maire informe que la déchèterie de Virelade sera accessible aux professionnels uniquement en matinée à partir de ce jour.

Ainsi s'achève la réunion.

Séance levée à 19h30.